



Mairie de Saint Léons

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/10/2020

Présent(e)s :

Mmes Aurore RODIER, Florence GELY, Muriel SEIGNON

Mrs Alain NOEL, Alexis CASTAN, Christophe BLANC, Luc LEPINOIS, François LEROY, Patrick VAILLE, Jean-Michel ARNAL

Absent : Eric DELMAS excusé

Secrétaire de séance : Alain NOËL

Les délibérations sont présidées par le Maire Jean-Michel ARNAL.

1)Taxe d'aménagement :

La taxe d'aménagement est due par le propriétaire d'un bien immobilier dès lors que ce dernier dépose un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux. Elle frappe ainsi les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments déjà existants. Sont également concernés les travaux qui aboutissent à un changement d'affectation, c'est à dire d'usage, des exploitations et coopératives agricoles.

Afin de ne pas pénaliser les nouveaux arrivants le Maire propose de ne pas instituer cette taxe sur l'ensemble de la commune.

Voté à l'unanimité

2) Délibération sur l'échange de terrains suite à l'enquête publique à Frontin.

Annule et remplace la délibération faite lors de la séance du 27 août 2020. En effet, pour des chemins ruraux l'échange n'est pas admis. Par conséquent, il faut établir deux actes donc deux délibérations :

- un acte de vente par la commune à Mr JULIEN des parcelles cadastrées section AE 911, 912, 913 et 914

Voté à l'unanimité

- un acte d'achat par la commune de Mr JULIEN des parcelles AE 892, 897, 898, 895,901 et 909.

Voté à l'unanimité

3) Délibération sur la rénovation de l'appartement de la Mairie.

- Présentation des devis,
- Montant des travaux : 47 799,94 €
- Plan de financement,

Subvention du Département 20%	9 559,98 €
PNRGC aide pour les radiateurs électrique 50 € / radiateur	300,00 €
Fond de concours CCLP	18 969,98 €
Emprunt Mairie	18 969,98 €
TOTAL HT	47 799,94 €

L'emprunt pourrait être amorti en 5 ans.

- Echancier des travaux : La fin des travaux est prévue pour le mois de janvier 2021, l'appartement serait disponible à la location le 01/02/20221.

Voté à l'unanimité

4) Avancement de l'adjoint technique territorial principal Philippe Creyssels

Création de l'emploi correspondant au nouveau grade :

Actuellement Philippe est adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, son nouveau grade sera adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe.

Voté à l'unanimité

5) Questions diverses.

Demande de local de réunion pour les jeunes de la commune présentée sur un courrier de Dorine Molinier, Nathanaël Castan et Gaëtan Boyer déposé le 03/10/2020 à la permanence du Maire et des Adjointes. Il est proposé la mise à disposition de la salle paroissiale après validation d'un règlement d'usage entre la Mairie et le représentant des jeunes qui devra être majeur précisant les conditions d'utilisation de la salle et les précautions à prendre en matière de nuisances sonores (cyclomoteurs, musique, etc ...).

Point sur les travaux de voirie fait par le 1er Adjoint Alain Noël

Réalisation d'un mur de soutènement et aménagement du carrefour RD529-centre bourg

Ces travaux attendus depuis 10 ans ont été concrétisés par la précédente municipalité qui a contracté suite à un marché public avec l'entreprise Conte & Fils sous la maîtrise d'oeuvre du cabinet Frayssinet CA.

Ces travaux devaient débuter au mois de mai, la crise sanitaire les a repoussés après l'été.

Ils ont débuté le 16/09 par des opérations de terrassement, puis par le coulage de la fondation du mur de soutènement, les travaux de maçonnerie sont actuellement retardés en raison des intempéries. Jean-Michel Arnal et Alexis Castan ont insisté lors d'une réunion de chantier pour que la pierre utilisée dans la construction du mur soit du grès de pays et non de la pierre de carrière locale.

La durée prévisionnelle des travaux est de 3 mois, leur coût estimatif est de 176 120,40 € TTC.

Dans le cadre du programme modernisation voirie de la CCLP ;

Réfection totale de la route d'Agladières par l'entreprise Conte TP titulaire du marché voirie de la CCLP. Il reste à finaliser le revêtement de la chaussée retardé par les intempéries actuelles.

Autres sujets :

La Préfecture nous demande de mettre en œuvre un registre des personnes fragiles isolées de la commune (personnes âgées de + de 65 ans isolées et personnes sans activités de + 60 ans et handicapées). A la demande du Maire, le 1er Adjoint Alain Noël effectue le recensement des personnes ciblées pour constituer ce registre nominatif confidentiel qui sera hébergé en Mairie et qui devra être mis à jour, l'inscription sur ce registre est facultative.

Discussion pour diminuer le prix du livre « Saint-Léons des femmes... des hommes... et leurs racines... » dont la Mairie dispose d'un stock important. Patrick Vaillé a pu vendre cet été 3 exemplaires.

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD). L'article 93 stipule la mise en place d'un panneau ou pictogramme pour inviter les personnes à ne pas consommer l'eau des fontaines ou sources non contrôlées.

Décision est prise d'apposer sur les fontaines de la commune un panneau indiquant que l'eau n'est pas surveillée pour être conforme à la réglementation.

La séance est levée à 22h15.


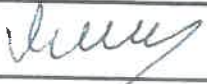


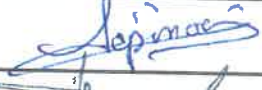





Le Maire de la Commune de Saint Léons,
Jean-Michel ARNAL



LISTE DE PRESENCE

Réunion du 07/10/2020

Date de la convocation: 30/09/2020

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ARNAL Jean-Michel	Maire	
BLANC Christophe	Conseiller municipal	
CASTAN Alexis	2ème adjoint au Maire	
DELMAS Eric	Conseiller municipal	Absent excuse.
GELY Florence	Conseillère municipal	
LEPINOIS Luc	Conseiller municipal	
LEROY François	Conseiller municipal	
NOEL Alain	1er adjoint au Maire	
SEIGNON Muriel	Conseillère municipale	
RODIER Aurore	3ème adjoint au Maire	
VAILLE Patrick	Conseiller municipal	

Elu secrétaire de séance : Alain NOEL

Copie certifiée conforme
au document original

Fait à SAINT LÉONS,

le 08 / 10 / 2020

